

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

3 0 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-077**

Domaine : 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Ajustement du tableau des effectifs -Création de poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Quillan MA-DEL-2025-010 portant approbation du tableau des effectif de la Commune de Quillan pour 2025 ;

Vu l'arrêté municipal 2022-02-001 instaurant les LDG ;

Considérant que la modification du tableau des effectifs en vue de la création de poste ne nécessite pas l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

- 2 postes filière Police Municipal dont 1 brigadier et 1 brigadier-chef principal à temps complet.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil Municipal :

- 1- D'approuver le principe de l'ajustement du tableau des effectifs de la Commune.
- 2- De créer les postes tels que ci-dessus énoncés.
- 3- Dire que ces postes seront ouverts à compter du 1^{er} mai 2026.
- 4- Dire que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2026 et suivants en section de fonctionnement de la Commune de Quillan.
- 5- Dire que Monsieur le Président est autorisé à engager toutes les formalités et procédures nécessaire à cette opération

Il demande d'en délibérer.

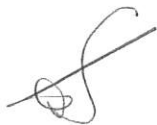
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE



2026-077

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-30T11-42-07.00 (MI269486301)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-077-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PERSONNEL COMMUNAL : Ajustement du tableau des effectifs
-Création de poste.

Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Fonction publique territoriale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-077.PDF](#)

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 30/04/26 à 11:42
Date 30/04/26 à 11:42
Date 30/04/26 à 11:51

Par [JORDAN Edouard](#)
Par [JORDAN Edouard](#)